

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Jonathan Vayr

**Les données de santé :
un enjeu pour le futur**

DOCTRINE

Page 6

■ Obligations / Contrats

Éric Agostini

**Réduction des libéralités :
le point de départ de la prescription**

Page 11

■ Administratif

Florence Chaltiel

**La recevabilité des recours contre des
actes de droit souple
(À propos des décisions du Conseil
d'État du 21 mars 2016)**

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Cités en Argolide (XIV)

ACTUALITÉ Éclairage



Les données de santé : un enjeu pour le futur 120p0

Jonathan VAYR

Dans le domaine de la santé, l'arrivée du numérique a provoqué un bouleversement des usages et une augmentation de ce que l'on appelle « données de santé ». Mais si leur multiplication exponentielle peut offrir de réelles opportunités, elle représente aussi certains risques pour le respect de la vie privée et la confidentialité de ces données. Il est aujourd'hui nécessaire de se confronter à ces enjeux et de trouver des réponses pour encadrer l'exploitation de ces données avec justesse.

Selon des estimations de l'*American Medical Informatics Association*, la production de données de santé devrait être multipliée par 50 d'ici à 2020. Un chiffre impressionnant sur un horizon à court terme qui est une preuve supplémentaire de l'importance que vont prendre les enjeux liés à ces données dans le futur. En effet, les données médicales d'un individu figurent parmi les catégories les plus sensibles et confidentielles de données personnelles, et c'est logiquement qu'elles relèvent d'une législation particulière. Pour les acteurs du milieu, cet accroissement exponentiel est considéré comme autant d'opportunités, que ce soit dans le domaine médical, scientifique ou économique. Dans le même temps, la multiplication des sources de ces données, de leurs usages et des acteurs à même

de les manipuler pose de nouveaux défis afin de créer un cadre légal à même de les encadrer. Le 27 avril dernier, le Parlement européen adoptait un règlement qui consacrait enfin une définition de la donnée de santé et de la notion de « finalité compatible ». Une notion qui ouvre de nouvelles perspectives en permettant la réutilisation de données pour « des finalités différentes à celles prévues lors de leur collecte initiale ». L'exploitation de ces données peut représenter une véritable source d'avancées scientifiques et de nouvelles connaissances tout en permettant de créer de la valeur grâce à l'innovation. Il est pourtant nécessaire et légitime de pouvoir continuer à assurer la protection des données médicales pour les citoyens, en faisant en sorte qu'elles ne puissent pas être utilisées à leur encontre.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34